



## BTS PROFESSIONS IMMOBILIERES – session 2025/2027

### Campus MONTALEMBERT



#### • PUBLIC

Le BTS Prof. immobilières en apprentissage est accessible aux jeunes jusqu'à l'âge de 29 ans. (des dérogations sont possibles pour les personnes en situation de handicap et les sportifs de haut niveau)

#### • PRÉREQUIS

Le baccalauréat est indispensable pour cette formation. (le permis B est vivement conseillé)

#### • MODALITÉS ET DELAIS D'ACCÈS

Une inscription sur Parcoursup est demandée et/ou une prise de contact avec le centre de formation.

[Inauwynck@montalembert.net](mailto:Inauwynck@montalembert.net) ou [mcadiergues@montalembert.net](mailto:mcadiergues@montalembert.net)

Un entretien sur site ou téléphonique vous sera proposé afin de définir ensemble votre projet et les modalités d'inscription. Suite à cet entretien il vous faudra démarcher les agences pour trouver un employeur.

Nous pouvons également vous aider et vous orienter dans vos recherches.

Une fois l'employeur trouvé, le responsable du campus prendra contact avec la structure afin d'établir votre contrat. L'inscription est possible jusqu'au 30/11/2025.

Délais : article L.6222-12 du code du travail : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. »

#### • OBJECTIFS

Le BTS Professions immobilières vous forme au métier de l'immobilier, secteur difficilement délocalisable et porteur de nombreuses opportunités de carrières. L'alternance vous apporte l'expérience professionnelle, un véritable atout de nos jours.

#### • OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Le Jeune est capable d'exercer dans les différents domaines de l'immobilier. La transaction immobilière ou il assure le conseil et l'intermédiation entre un offreur (vendeur ou bailleur) et un demandeur (acquéreur ou locataire) d'un bien immobilier. La gestion immobilière ou il assure l'administration de biens immobiliers collectifs (gestion de copropriété) ou privés et publics individuels (gestion locative).

#### • PERSPECTIVES POST-FORMATION

A la sortie d'un BTS Professions immobilières en alternance, il est possible de poursuivre vos études. (Bachelor RAI au sein du Campus, Licence ou master professionnels des domaines juridique et ou commercial)

vous pouvez aussi entrer directement dans le monde du travail avec de réelles opportunités d'emploi. Le BTS Professions immobilières forme des professionnels des services de l'immobilier exerçant leur activité au sein de cabinets d'administration de biens, d'agences immobilières, d'organismes HLM ou de sociétés de promotions-constructions : négociateur immobilier, gestionnaire de biens locatifs, gestionnaire de copropriété, comptable de copropriété, etc. Avec de l'expérience, le titulaire de ce BTS peut aussi devenir chef d'entreprise par la création ou la reprise d'une agence ou d'un cabinet d'administration de biens.



Fiche RNCP  
n°14922

Fiche RNCP 38359  
Délivrée par le  
ministère de  
l'enseignement  
supérieur et de la  
recherche le  
01/01/2024  
[RNCP38359 - BTS -  
Assurance - France  
Compétences  
\(francecompetences.fr\)](https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/rncp38359-bts-assurance-france-compétences)



# ORGANISATION DE LA FORMATION

## • MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le BTS PI en apprentissage est encadré par des équipes de formateurs mixtes composées de professionnels du secteur et d'enseignants. (La liste des formateurs peut être communiquée sur demande)

Le rythme de l'alternance est de 2 jours/ 3 jours. 2 jours en centre de formation, 3 jours en entreprise. Le calendrier est consultable sur notre logiciel NetYpareo.

## • MODALITÉS D'ÉVALUATION

Nous proposons des évaluations chaque semaine et plusieurs périodes de BTS blanc ainsi que 3 semaines consécutives avant le passage du BTS.

## • VALIDATION

Les apprentis passent leurs examens en épreuves ponctuelles et sont titulaires du BTS PI à la sortie de la formation (niveau 5 éducation nationale). Le BTS n'offre ni équivalence ni passerelle. Des adaptations de parcours sont possibles pour des jeunes déjà titulaires à l'entrée d'un diplôme de niveau 5 ou supérieur.

Le référentiel d'évaluation est organisé en unités constitutives d'un ensemble de compétences et connaissances cohérent au regard de la finalité du diplôme. Il peut comporter des unités dont l'obtention est facultative. Chaque unité correspond à un bloc de compétences et à une épreuve.

pour les unités du diplôme qui ont fait l'objet d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20 ou d'une validation des acquis de l'expérience, une attestation reconnaissant l'acquisition des compétences constitutives de ces unités du diplôme, et donc des blocs de compétences correspondants. Le diplôme est obtenu par l'obtention d'une note moyenne supérieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves. Le candidat ayant déjà validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes.

## • NOMBRE DE PARTICIPANTS

Nous avons une capacité de 16 alternants.

## • DURÉE DE LA FORMATION

Le BTS PI se déroule du 01/09/2025 au 30/06/2027 (soit 1350 h de formation).

## • TARIFS DE LA FORMATION

Article L6211-1 « la formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Prix de vente est de 7650 euros.

Selon le décret n° 2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage »

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap)

**Le reste à charge pour l'entreprise qui accueille l'apprenti est à 0 euro.**

Article L6227-6 « Les personnes morales mentionnées à l'article L. 6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent... »

## • ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap : le Campus adapte les moyens de la prestation aux besoins du candidat.

Réglementation ERP – Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite

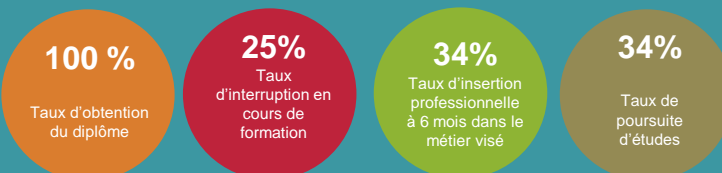
**Service handicap** du CFA Jean Bosco :

07.87.14.25.31 ou handicap@cfajeambosco.fr

**Service mobilité** du CFA Jean Bosco :

mobilite@cfajeambosco.fr

## • TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION \*



\*Issus de la consolidation des enquêtes réalisées sur l'action, année 2023-2024 (session 2024)

## • VALEUR AJOUTÉE :

Le Campus Montalembert dispose d'un hébergement réservé aux apprentis pour les périodes de formation.

Il dispose également d'un point écoute pour nos jeunes.



## COORDONNÉES

Campus MONTALEMBERT  
1 BOULEVARD MALGRAS  
80600 DOULLENS

Responsable : [lnauwynck@montalembert.net](mailto:lnauwynck@montalembert.net)

Assistante : [mcadiergues@montalembert.net](mailto:mcadiergues@montalembert.net)

Contact : 07 50 01 45 37

EXPERT MISE EN RELATION SERVICE  
DÉVELOPPEMENT CFA DU SECTEUR :

Marianne Grebet

[Marianne.grebet@cfajeambosco.fr](mailto:Marianne.grebet@cfajeambosco.fr)